



### MOYEN D'ACCÈS

**Route :** RN 10 depuis le carrefour Matras, RN 117 depuis le rond point de Ste Croix

**Autoroute :** Sortie Bayonne Nord à 5 minutes

**Transports en commun :** Bus ligne n°2 devant la résidence, gare SNCF : TGV de Bayonne à 5 minutes, Aéroport Biarritz Parme à 15 min.

## CHARTES DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE

**Choix de vie :** Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

**Domicile et environnement :** Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

**Une vie sociale malgré les handicaps :** Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

**Présence et rôle des proches :** Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

**Patrimoine et revenus :** Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de ses revenus disponibles.

**Valorisation de l'activités :** Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

**Liberté de conscience et pratique religieuse :** Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

**Préserver l'autonomie et prévenir :** La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

**Droit aux soins :** Toute personne âgée dépendante doit avoir comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

**Qualification des intervenants :** Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

**Respect de la fin de vie :** Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

**La recherche :** Une priorité et un devoir : La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

**Exercice des droits et protection juridique de la personne :** Toute personne en situation de dépendance doit voir protéger non seulement ses biens mais aussi sa personne.

**L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion :** L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit.





une nouvelle vie  
commence



## Belle Fontaine - Anglet

### Maison de retraite - EPHAD

**À DEUX PAS DU CENTRE-VILLE DE BAYONNE, LA RÉSIDENCE OIHANA, SITUÉE AU BORD D'UN ESPACE BOISÉ CLASSÉ, EST UNE MAISON DE RETRAITE MÉDICALISÉE COMPOSÉE DE 64 CHAMBRES INDIVIDUELLES, RÉPARTIES EN 4 UNITÉS DE VIE DE 16 CHAMBRES.**

Cette conception novatrice d'unités de vie conviviales permet d'éviter l'isolement, la rupture avec le personnel, la perte de l'estime de soi, l'oisiveté, l'inactivité et recrée l'univers domestique dans un environnement plus réduit dans le but de reproduire un véritable foyer.

La Résidence Oihana propose également, au sein de chaque unité de vie, des chambres aménagées pour accueillir des personnes à la journée, 7 jours sur 7 de 9h à 18h. Une terrasse et des espaces verts privatifs et sécurisés sont à la disposition de tous les résidents et de leurs familles..

- Liberté
- Convivialité
- Simplicité
- Sécurité
- Confort
- Loisirs
- Animations
- Tranquillité



**Belle Fontaine**  
Anglet

### CONTACTEZ-NOUS POUR UNE VISITE

Résidence Belle Fontaine - 15 rue des Barthes - 64600 Anglet  
Tél. 05 59 58 07 07 - Fax 05 59 XX XX XX - [www.adouvie.com](http://www.adouvie.com)

# Accueil & Formalités d'admission

La direction et le personnel sont à la disposition pour vous renseigner et vous faire visiter l'établissement de Lundi au Samedi de 9h à 13h et de 14h à 19h.

L'admission s'effectue après visite de l'établissement et rencontre de la direction. Elle est prononcée par la Directrice, ou son représentant, après consultation du dossier médical par le médecin coordonnateur. Lors de l'admission, un certain nombre de documents et de renseignements sont recueillis :

- Dossier médical,
- Coordonnées du médecin traitant de votre choix,
- Les cartes d'assuré social et de mutuelle,
- Le livret de famille...

*Le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour sont signés conjointement avec la Direction. La charte des droits et libertés de la personne accueillie et ses annexes accompagnent ces documents*



## L'équipe médicale de notre résidence

Sous la responsabilité du médecin coordonnateur, l'infirmière référente, les infirmières, la psychométricienne, les aides-soignantes, l'animatrice et les agents de service se relayent pour assurer la continuité des soins et le suivi des projets de soins et de vie individualisés.

## L'Animation



Pour garantir à chaque résident un bon état de santé et la plus grande autonomie sociale, physique et psychique possibles, notre animatrice propose tous les jours diverses activités adaptées.

L'animation s'articule autour de deux éléments :

- Les loisirs de type collectif : atelier mémoire, activités manuelles, jeux de société, gymnastique, chant, loto, atelier cuisine, promenades, spectacles de danses, théâtre...
- Les soins relationnels de type individuel : esthétique, atelier massage/relaxation, entretiens personnalisés, lecture de journaux ou de courrier...

La résidence ouvre également ses portes pour accueillir des groupes de l'extérieur et faire ainsi partager à ses résidents des moments privilégiés et favoriser les échanges intergénérationnels.

## Les formes de participation

Les personnes accueillies, leur familles ou représentants légaux sont associés à la vie de la Résidence par le Conseil de la Vie Sociale, les Commissions de Restauration et plus généralement sous toutes les formes de communications qui permettront à l'établissement de devenir un lieu de vie et d'échanges.



# Votre confort

## LES CHAMBRES :

Chaque résident dispose de sa chambre individuelle, ce qui lui permet de vivre à son rythme dans son propre espace.

La chambre est meublée avec du mobilier appartenant à la résidence (lit médicalisé, chevet, fauteuil de repos bureau, chaise), mais vous conservez la liberté d'amener du mobilier et des objets personnels dans la limite de l'espace de votre chambre et de votre sécurité.

Chaque chambre dispose d'une salle de bain indépendante adaptée avec lavabo, douche, WC et sonnette d'appel d'urgence. Toutes les chambres sont équipées d'une ligne téléphonique personnelle et d'une prise d'antenne de télévision.



## LES REPAS :

Ils sont préparés sur place et servis dans la salle à manger de chaque unité de vie aux horaires suivants :

- Déjeuner à partir de 12h00
- Goûter à partir de 15h30
- Dîner à partir de 18h45

Le petit déjeuner est servi en chambre ou dans la salle à manger, selon vos envies, à partir de 7h00.

Les menus sont adaptés selon les besoins diététiques des résidents, une carte de remplacements est proposée.

Il est possible aux proches de déjeuner à la résidence en prévenant l'accueil 48h à l'avance.



## LE LINGE :

Le linge hôtelier est fourni et entretenu par l'établissement.

L'entretien du linge personnel est assuré par notre établissement (sauf linge délicat), sous réserve qu'il soit marqué par des étiquettes nominatives cousues.



## LES VISITES :

Les visites ne sont pas limitées, mais afin de faciliter les soins et le service, elles sont recommandées à partir de 10h le matin.

Pour des raisons de sécurité, les portes de l'établissement sont fermées de 19h00 à 9h00 (les codes d'accès sont donnés aux familles).



## LE COURIER :

Votre courrier et vos journaux vous seront distribués dans la matinée.

Une boîte aux lettres pour les envois est prévue près de l'accueil.



## LE CULTE :

Le résident peut recevoir la visite du ministre du culte de son choix quand il le souhaite. Un service religieux catholique est assuré dans l'établissement une fois par mois.